



Remplacement d'une cloture par un mur existant a déplacer

Par **cyil**, le **25/05/2010** à **17:01**

Bonjour,
j'ai acheté ma maison neuve il y a 2 ans dans une copropriété où tout se passe bien avec mes voisins. Là j'aimerais déplacer un mur qui se trouve sur ma terrasse et qui est en appui sur une dépendance de la maison. De l'autre côté de ce mur à 1.20m se trouve le chemin d'accès au parking. Je veux déplacer mon mur de 1.20m vers le chemin, en fait le mettre à la place de mon grillage.
Avec mes voisins aucuns problèmes ils sont d'accord mais j'aimerais savoir par rapport à la mairie si je crains quelque chose? (car le problème il n'y a personne l'après midi, n'y le samedi à l'urbanisme et le matin je suis au boulot!!!!!!)
merci de vos réponses.
cyril

Par **elydaric**, le **25/05/2010** à **21:15**

Bonjour,

Comme nous l'avons déjà indiqué dans plusieurs messages, les clôtures peuvent être soumises à déclaration (en fonction des collectivités). Vous devez donc contacter votre mairie pour savoir si c'est le cas dans votre commune. Si c'est le cas, vous devrez donc déposer une demande de déclaration préalable.